Arrêté du 13 juin 2025 portant délégation de signature au cabinet du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et pour les autres services relevant de la direction générale

CDC-AD25005

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L.518-2 et suivants et ses articles R.518-0 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le décret du 12 juin 2025 portant nomination du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 24 avril 2025 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le règlement intérieur de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, notamment les chapitres 1 et 2 de sa première partie,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Marie-Laure Gadrat, directrice du cabinet du directeur général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Victor Schmidt, chef de cabinet auprès du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la gestion de la direction générale et du mécénat, y compris les mandats de dépenses et les titres de recettes.

Délégation est donnée à Mme Marie-Laure Gadrat, directrice du cabinet du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du cabinet du directeur général, y compris :

1° Les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

2° Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 24 avril 2025 susvisé, en sa qualité de chef de service en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des personnels de la direction générale, tous actes nécessaires à la mise en œuvre des attributions définies par le dispositif en vigueur au sein de l'établissement public.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Béatrice Gau-Archambault, secrétaire générale de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs au fonctionnement du secrétariat général de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Délégation est donnée à Mme Béatrice Gau-Archambault, secrétaire générale de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, en sa qualité de cheffe de service en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des personnels de la Commission de surveillance, tous actes nécessaires à la mise en œuvre des attributions définies par le dispositif en vigueur au sein de l'établissement public.

Article 3

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire Perrot, responsable du département ressources humaines et contrôle de gestion du fonds de réserve pour les retraites (FRR) à M. Nicolas Umbach-Bascone, responsable du budget et du contrôle de gestion du fonds de réserve pour les retraites (FRR), à l'effet de signer, au nom du directeur général, les contrats ainsi que les mandats de dépenses et titres de recettes relatifs à la gestion administrative de ce fonds.

Article 4

Délégation est donnée à Mme Marie-Caroline de Lussy, médiatrice du groupe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les conditions d'exercice de sa mission, notamment d'indépendance, et dans la limite de ses attributions, les actes relatifs à la gestion du budget alloué à sa mission.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 13 juin 2025

Olivier SICHEL
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 13/06/2025 15:38:25

Olivier Sichel